

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Guide des parents du Section 504 de l'Article 504 de la Loi de 1973 sur la réhabilitation (Rehabilitation Act of 1973)

QU'EST-CE QUE LA SECTION 504?

La Section 504 de la Loi sur la Réhabilitation de 1973 (Section 504) est une loi fédérale qui protège les droits civils des personnes en situation de handicap. La Loi interdit aux organisations recevant des fonds fédéraux de discriminer contre les personnes qui qualifient à cause de leur handicap. Les programmes et activités des écoles élémentaires et secondaires de Montgomery County Public Schools (MCPS) sont sujets aux dispositions de la Section 504.

Le Règlement ACG-RB de Montgomery County Public Schools (MCPS) *Aménagements et modifications raisonnables pour les élèves éligibles en vertu de la Section 504 de la Loi sur la réhabilitation de 1973 (Reasonable Accommodations and Modifications for Students Eligible Under Section 504 of the Rehabilitation Act of 1973)*, décrit les procédures de MCPS sur la mise en œuvre de la Section 504 pour les élèves. Des copies sont disponibles en ligne.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Un(e) élève en situation de handicap doit être pris en considération pour une éligibilité et des aménagements sous la Section 504 s'il souffre d'une déficience physique ou mentale qui limite considérablement une ou plusieurs activité(s) essentielle(s) de la vie. La Section 504 définit les activités essentielles de la vie comme "des fonctions telles que s'occuper de soi-même, effectuer des tâches manuelles, marcher, voir, entendre, parler, respirer, apprendre, travailler, rester debout, soulever, se pencher, lire, se concentrer, réfléchir, et communiquer." La déficience de l'élève peut porter sur plus d'une activité majeure de la vie.

Un diagnostic de handicap ne qualifie pas automatiquement un élève à bénéficier de dispositions de la Section 504. Les enseignants ou les parents qui croient qu'un élève peut satisfaire aux critères d'éligibilité de la Section 504 peuvent demander une réunion de l'équipe de la Section 504 à l'école de l'élève. L'équipe inclut des membres du personnel scolaire, autre spécialistes, les parents et, selon le cas, l'élève. L'équipe examinera des sources variées d'information (par exemple, bulletins scolaires, observations, rapports médicaux, et autres données nécessaires) pour établir si un élève est éligible sous la Section 504. Tous les élèves éligibles en vertu de la Section 504 n'ont pas besoin d'aménagements. L'équipe doit comparer la performance de l'élève avec celle de ses camarades non-handicapés pour établir si l'effet de la déficience de l'élève exige des aménagements, afin de s'assurer que l'élève dispose d'une opportunité égale et accède à des programmes et activités éducatifs. Parmi les facteurs pris en considération, en comparaison avec ses camarades non-handicapés, l'équipe vérifie qu'un élève—

- a fréquemment besoin de plus de temps pour finir des devoirs,
- a régulièrement besoin de modifications pour les tâches scolaires,
- démontre fréquemment un comportement qui perturbe de manière significative l'accès à des programmes éducatifs, et
- a besoin d'aide pour s'occuper de soi-même.

EN QUOI CONSISTE LE PLAN DE LA SECTION 504?

Si un élève satisfait les critères d'éligibilité pour des aménagements en vertu de la Section 504, un Plan de la Section 504 sera développé, destiné à être utilisé par l'élève à l'école. Le plan indique la nature du handicap, l'activité importante de la vie affectée par le handicap, les aménagements nécessaires pour satisfaire les besoins de l'élève et la/les personne(s) responsable(s) de la mise en œuvre des aménagements.

Il incombe à l'école de développer le Plan Section 504. Cependant, les parents sont une partie intégrale de l'équipe Section 504 et sont inclus dans le développement du plan. L'élève est également inclus lorsque nécessaire. Un gestionnaire de dossier sera affecté pour notifier les enseignants qui travaillent directement avec votre enfant sur le plan et coordonner des examens sur une base annuelle, ou selon le besoin. MCPS utilise une plateforme en ligne pour les plans Section 504.

QUELS SONT MES DROITS EN TANT QUE PARENT ?

Les parents ont droit à ce qui suit :

- Faire participer leur enfant et lui faire profiter des programmes d'éducation publique, sans subir pour cela de discrimination due à un handicap.
- Recevoir un avis sur l'identification, l'évaluation, et/ou les aménagements recommandés pour leur enfant.
- Faire en sorte que leur enfant reçoive une éducation publique adaptée et gratuite. Cela inclut le droit d'être éduqué entouré d'élève n'ayant pas de handicap, dans la mesure du possible.
- Faire en sorte que leur élève ait des opportunités — égales à celles des élèves qui n'ont pas de handicap— pour participer à programmes scolaires et à des activités extrascolaires parrainées par l'école.
- Examiner les dossiers scolaires de leur élève et d'en obtenir une copie.
- Pouvoir identifier, évaluer et décider du placement/programme sur la base d'informations provenant de différentes sources, de personnes qui connaissent les besoins de l'élève et la signification des données d'évaluation, et des choix de placement/programme.
- Souhaiter résoudre des problèmes dès lors qu'ils ne sont pas satisfaits d'une décision relative à l'identification, l'évaluation, ou le placement/programme de leur enfant.

Le MCPS Resolution and Compliance Unit, 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, Maryland 20850, a la responsabilité de s'assurer que MCPS se conforme à la Section 504. Les parents peuvent contacter le coordinateur Section 504 pour faire appel aux décisions prises en la matière au 240-740-3230. Une copie de la brochure de MCPS, *Informations sur les garanties procédurales en bonne et due forme : Section 504 de la Loi sur la réhabilitation de 1973 (Section 504 of the Rehabilitation Act of 1973)* : contient davantage d'informations sur la Section 504, disponible en ligne.

COMMENT PUIS-JE EN SAVOIR PLUS SUR LA SECTION 504 ?

Pour obtenir plus d'informations sur la Section 504 et ses aménagements, consultez les sources suivantes :

Coordinateur Section 504 à l'école	
Coordinator Section 504 de MCPS	240-740-3230
MCPS Resolution and Compliance Unit www.montgomeryschoolsmd.org/departments/special-education/compliance/section-504.aspx	240-740-3230
U.S. Department of Education Office for Civil Rights http://wdcrocolp01.ed.gov/CFAPPS/OCR/contactus.cfm	215-656-8541 1-800-421-3481

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familal/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr.org ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.

Maryland's Largest School District

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Publié par le Department of Materials Management
for the Resolution and Compliance Unit

0651.23ct • Editorial, Graphics & Publishing Services • 12/22 • NP

